



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_115

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : règlement de location des salles

Monsieur Jérôme Jacques, Adjoint au Maire, propose de mettre en place un règlement unique de location pour l'ensemble des salles communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants applicables :

- à compter du 1^{er} novembre 2022 :

LOCATIONS :

- Salle Saint Jean-Baptiste (salle de tir à l'arc) 100,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste (salle de tir à l'arc) à l'heure 20,00 €
- Salle Fontbonne (salle de danse)..... 75,00 €
- Salle Fontbonne (salle de danse) à l'heure..... 15,00 €

CAUTIONS :

- Salle Saint Jean-Baptiste - salle de tir à l'arc (dégradations)..... 500,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste - salle de tir à l'arc (ménage)..... 100,00 €
- Salle Fontbonne - salle de danse (dégradations)..... 500,00 €
- Salle Fontbonne - salle de danse (ménage)..... 100,00 €

- à compter du 1^{er} janvier 2023 :

LOCATIONS :

- Salle polyvalente (grande salle) 300,00 €
- Salle polyvalente (grande salle + bar)..... 350,00 €
- Salle polyvalente (grande salle + bar + cuisine) 700,00 €
- Salle du Villard 300,00 €

- Salle Saint Jean-Baptiste (salle de tir à l'arc) 100,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste (salle de tir à l'arc) à l'heure 20,00 €
- Salle Fontbonne (salle de danse) 75,00 €
- Salle Fontbonne (salle de danse) à l'heure 15,00 €

CAUTIONS :

- Salle polyvalente (dégradations)..... 1 500,00 €
- Salle polyvalente (ménage)..... 200,00 €
- Salle du Villard (dégradations)..... 1 000,00 €
- Salle du Villard (ménage) 100,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste - salle de tir à l'arc (dégradations)..... 500,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste - salle de tir à l'arc (ménage)..... 100,00 €
- Salle Fontbonne - salle de danse (dégradations)..... 500,00 €
- Salle Fontbonne - salle de danse (ménage)..... 100,00 €

APPROUVE le règlement ci-annexé.

| | |
|---|---|
| <p>La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ</p> | <p>Le Maire, Philippe ROCHOUX</p> |
|  |  |